La restauration scolaire



Conditions d'acceptation

Les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires.

Il est donc obligatoire de joindre un justificatif : attestation employeur ou bulletin de salaire.

Inscription

Vous êtes nouvellement arrivés sur la commune ou votre enfant vient de faire sa première rentrée et vous souhaitez l'inscrire à la restauration scolaire ?

Vous trouverez ci-contre en téléchargement un guide détaillé qui vous aidera étape par étape.

Lien pour les nouvelles inscriptions.

Renouvellement d'inscription

Si vous avez déjà inscrit votre enfant au service de restauration scolaire les années précédentes, cliquer sur le lien suivant pour accéder à l'inscription en ligne pour cette année.

Lien pour le renouvellement d'inscription.- Attention, les liens sont propres à chaque cas.

- **Pour les parents en garde alternée**
 - Si vous êtes dans cette situation, un dossier d'inscription est disponible ci-contre en téléchargement. Il vous suffit de le remplir et de le transmettre à jeunesse@aso95.fr.

L'inscription se fait pour l'année entière et peut être modifiée.

Seule une raison médicale justifiée entraînera un remboursement sur présentation d'un certificat, à partir du deuxième jour d'absence.

IMPORTANT : il est impératif de faire vos réservations sur le portail famille en temps et en heure.

Nous vous remercions donc de vous conformer à ces règles, et vous informons également qu'à défaut d'inscription dans les délais impartis stipulés dans le règlement intérieur, les enfants non inscrits pour le jour considéré se verront servir un repas type, et que celui-ci sera facturé en tenant compte de la majoration de 50 % de son prix, conformément à la délibération du 27 juin 2014.

Pour rappel, aucune inscription ou annulation par téléphone ne sera prise en compte.

Les annulations et réservations doivent être faite 48h avant le jour souhaité, avant midi , jour ouvré (les jours fériés ne comptent pas en jour ouvrés).

Exemple : pour réservé le lundi, la demande doit être faite au plus tard le jeudi avant 12h. En cas de jour férié (vendredi 1er mai), la demande doit être faite le mardi avant 12h.

Aucune inscription n’est faite le week-end.

Les jours de restauration sont du lundi au vendredi inclus.

Facture

Votre facture est envoyée UNIQUEMENT par e-mail, vous devez vous rendre dans votre espace famille :

- cliquez sur l'onglet "responsable"
- et cochez dans Mode de communication :
 - "Accepte de recevoir des e-mails"
 - et dans Mode d'envoi de facture et relance, cochez "par e-mail".

Contact

Pour toutes demandes d'informations sur les réservations des prestations périscolaires (cantine, AP matin..)

Contact : 07 72 22 95 27 Service Enfance et Jeunesse

Pour tous problèmes de facturation, contact : 07 66 74 46 95

Documents
Droit à l'image
Fiche sanitaire
tuto-connection-portail-famille.pdf
tuto-demande-ouverture-prestation.pdf
tuto-reservations-annulations.pdf
reglement-interieur-prestations-periscolaires.pdf
Liens utiles
Portail famille